



# Charte d'utilisation

**Je suis responsable de ma parcelle et je m'engage à en prendre soin selon les règles ci-dessous durant toute l'année.**

- ✓ **Parcelles et espace disponible :**
  - Je respecte les limites de la parcelle qui m'est attribuée.
  - L'espace clôturé n'est pas réservé aux jardinier.ère.s mais à toute personne respectant l'endroit. C'est toujours un espace public.
  - Je pense que c'est un espace partagé et que respect et bonne humeur sont de mises ! 😊
  
- ✓ **Terreau, plants, graines :**
  - Ils sont à ma charge.
  - Je favorise les produits bio et locaux
  - L'utilisation de produits chimiques est strictement interdite.
  
- ✓ **Eau :**
  - Un tuyau d'arrosage est disponible dans le coffre pour les arrosages.
  - Je pense à économiser l'eau.
  
- ✓ **Coffre et outils :**
  - Est mis à disposition des utilisateur.trice.s pour ranger les outils.
  - Le code ne doit pas être divulgué. Pour changer le code, merci d'informer la Maison de quartier.
  - Chacun.e range les outils après utilisation et referme le coffre lorsqu'est la dernière personne à partir.
  - Chacun.e prend soin des outils à disposition. En cas de casse/usure à l'utilisation, il est possible de voir avec la Maison de quartier pour en acquérir de nouveaux.
  
- ✓ **Compost :**
  - Je peux y mettre mes déchets verts. Je n'y mets pas de restes de repas.
  
- ✓ **Dégradations :** la Maison de quartier et la Commune ne sont pas responsables d'éventuels vols ou dégâts sur les cultures. Des panneaux informatifs rappellent que les récoltes se font par celles et ceux qui s'occupent de la parcelle en question.
  
- ✓ **Calendrier :**
  - Je peux utiliser ma parcelle toute l'année dès mon inscription.
  - J'essaie d'être présent.e aux deux séances organisées dans l'année :
    - Ouverture : au printemps
    - Bilan : fin de l'automne
  - Je suis au courant qu'il est possible d'organiser des formations partagées.